

**INITIATIVE VALLEE DE LA DRÔME DIOIS**

**8 rue de la Gare**

**26400 AOUSTE-SUR-SYE**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

## **SOMMAIRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

---

**EUREX CRMD**

Société d'Expertise Comptable  
inscrite au tableau de l'Ordre  
Région Auvergne Rhône-Alpes

Société de Commissaires aux  
Comptes inscrite sur la liste  
nationale des commissaires  
aux comptes, rattachée à la  
CRCC Dauphiné-Savoie

**INITIATIVE VALLEE DE LA DRÔME DIOIS**

**8 rue de la Gare**

**26400 AOUSTE-SUR-SYE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

---

**EUREX CRMD**

Société par actions simplifiée au capital de 500.000,00 Euros – Siret n° 317 000 073 00054 RCS Romans – Code Naf 6920 Z

TVA FR09317000073 – IBAN : FR76 1390 6001 1983 4579 6800 043 – BIC : AGRIFRPP839

Siège Social : 34 Rue du Dr Abel - CS 50220 - 26002 Valence Cedex – Tél : 04 75 41 82 00 – E-mail : valence@eurex.fr – www.eurex.fr

Bureau secondaire :

4 Rue Louis Le Cardonnel – 26100 Romans sur Isère – Tél : 04 75 71 02 40 – E-mail : romans@eurex.fr

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos le 31 décembre 2023*

A l'assemblée générale de l'association,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Initiative Vallée de la Drôme Diois » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### ***Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation.

En effet, à la date de notre rapport, l'attribution des subventions régionales (co-financement FSE/REGION) nécessaire à votre équilibre de fonctionnement n'a pas été formalisée par le Conseil Régional.

Au titre de l'exercice 2023, vous avez comptabilisé 60 720,99 € de subvention FSE et 35 436,76 € de subvention Région, montants déterminés à partir des dépenses engagées et des règles

applicables et décrites dans l'appel d'offre. Par prudence, vous avez provisionné un risque de rejet des dépenses à hauteur de 10%, soit une somme de 9 604,72 €.

Le résultat de fonctionnement 2023, tenant compte des éléments décrits ci-dessus, fait apparaître un bénéfice de 685,53 €.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point A2 « Faits caractéristiques » de l'annexe, qui mentionne les modalités de comptabilisation et de provision des subvention FSE/REGION pour 2023.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- l'affectation, soit en fonds de prêt, soit en fonctionnement, des produits, dons et subventions reçus par l'association
- que cette affectation soit conforme aux souhaits des financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Valence, le 7 mai 2024

**Pour EUREX CRMD**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a loop on the left and a vertical line crossing it, with a small horizontal stroke at the top of the vertical line.

**David DER BAGHDASSARIAN  
Commissaire aux comptes**

	année 2022	année 2023
<b>ACTIF</b>		
<u>Immobilisations financières</u>		
prêts d'honneur	545 602,11 €	619 270,59 €
prêt en attente de versement		- €
provision pour dépréciation	34 339,29 €	27 268,41 €
<b>TOTAL EN COURS</b>	<b>511 262,82 €</b>	<b>592 002,18 €</b>
<u>Immobilisations nettes</u>		
agencement	1 215,08 €	1 018,04 €
matériel informatique	3 210,59 €	1 896,21 €
mobilier	330,35 €	49,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 756,02 €</b>	<b>2 964,07 €</b>
<u>Immobilisations financières</u>	<b>100,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
<u>Produits à recevoir</u>		
Région fonctionnement	82 833,88 €	36 286,18 €
FSE	164 535,81 €	112 903,21 €
Part. privées à recevoir pour fonct.	3 190,00 €	150,00 €
Part. privées à recevoir pour prêts	- €	- €
Autres produits à recevoir	8 112,30 €	19 624,10 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>258 671,99 €</b>	<b>168 963,49 €</b>
<u>Disponibilités</u>		
Dispo. compte prêt	870 779,31 €	804 835,43 €
Dispo. compte accompagnement.	- €	42 964,83 €
<b>Total disponibilités</b>	<b>870 779,31 €</b>	<b>847 800,26 €</b>
<u>Charges constatées d'avance</u>		
Charges constatées d'avance	198,18 €	62,64 €
<b>Total Charges constatées d'avance</b>	<b>198,18 €</b>	<b>62,64 €</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 129 649,48 €</b>	<b>1 016 826,39 €</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 645 768,32 €</b>	<b>1 611 892,64 €</b>

	année 2022	année 2023
<b>PASSIF</b>		
<u>Fonds propres</u>		
Subventions des collectivités	73 235,71 €	73 235,71 €
Région Rhône-Alpes	613 428,62 €	613 428,62 €
Fonds propres sans droit de reprise	654 577,44 €	676 237,44 €
Fonds propres sans droit de reprise 2023	21 660,00 €	10 200,00 €
Caisse des Dépôts et Consignations	259 959,21 €	259 959,21 €
Cumul des pertes sur fonds de prêt	-236 873,29 €	-240 818,85 €
résultat de l'exercice sur fonds de prêt	-3 945,56 €	4 595,48 €
<b>sous-total fonds de prêt</b>	<b>1 382 042,13 €</b>	<b>1 396 837,61 €</b>
Fonds propres fonctionnement	151 091,76 €	134 763,47 €
Résultat de l'exercice sur fonctionnement	16 328,29 €	685,53 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 516 805,60 €</b>	<b>1 532 286,61 €</b>
<u>Provisions pour risque et charge</u>		
provision région	7 848,44 €	6 604,46 €
provision pour FSE	23 666,58 €	12 594,88 €
<u>Emprunt et dettes auprès des ets de crédit</u>		
Emprunt CE	2 169,06 €	933,37 €
Avance remboursable BP	37 570,00 €	37 570,00 €
Découvert	38 325,19 €	- €
<u>Dettes</u>		
Dettes fournisseurs	5 842,49 €	5 799,50 €
Dettes fiscales et sociales	10 620,14 €	15 794,26 €
Autres dettes	2 348,01 €	17,96 €
BPI + GROUPAMA	572,81 €	291,80 €
produits constatés d'avance (FSE + région)	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>19 383,45 €</b>	<b>21 903,32 €</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 645 768,32 €</b>	<b>1 611 892,64 €</b>



<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>PRODUITS</b>			
Subvention Région		30 718,42 €	35 436,76 €
FSE		65 227,78 €	60 720,99 €
Subvention Département		25 000,00 €	25 000,00 €
participation CCVD		23 318,25 €	23 460,75 €
participation CCCPS		12 052,50 €	12 199,50 €
participation CCD		8 808,75 €	9 060,00 €
Subvention région agricole		- €	
cotisations et dons entreprises		7 635,00 €	5 020,00 €
cotisations + dons banques		5 000,00 €	10 400,00 €
produits financiers compte fonctionnement		99,43 €	309,15 €
RONALPIA		- €	
Prestations BPI France		4 300,00 €	4 500,00 €
Prestations BPI In Cube		1 412,30 €	- €
Prestations Projet Agri		2 400,00 €	3 600,00 €
Reprise provision FSE 2020-2021		11 429,20 €	17 143,80 €
Reprise provision Région 2020-2021		3 184,40 €	4 776,60 €
Produits Exceptionnels		1 313,80 €	
Transferts de charges		1 051,12 €	- €
différences de règlement		2,83 €	16,50 €
<b>TOTAL</b>		<b>202 953,78 €</b>	<b>211 644,05 €</b>
<b>CHARGES</b>			
<b>Matières premières, fournitures et entretien matériel</b>		<b>543,79 €</b>	<b>1 001,79 €</b>
petit outillage et entretien matériel		33,34 €	777,84 €
fournitures administratives		510,45 €	223,95 €
<b>Locaux</b>		<b>6 457,44 €</b>	<b>6 697,20 €</b>
locations salles ponctuelles		- €	150,00 €
Locations GRENKE		889,44 €	979,20 €
charges locatives		5 568,00 €	5 568,00 €
<b>Rémunérations intermédiaires et honoraires</b>		<b>13 772,84 €</b>	<b>10 191,56 €</b>
Expert Comptable		4 865,41 €	4 517,46 €
commissaire aux comptes		4 230,00 €	4 168,00 €
Frais d'actes et contentieux PH		1 516,90 €	- €
service informatique		3 160,53 €	1 506,10 €
<b>Publicité, relations extérieures, documentation</b>		<b>271,80 €</b>	<b>1 909,20 €</b>
documentation + annonces + JO		201,80 €	154,90 €
outils communication, publicité, cadeau		70,00 €	1 754,30 €
<b>Déplacements, missions et réceptions</b>		<b>11 704,17 €</b>	<b>9 121,03 €</b>
Déplacements (permanents)		5 862,97 €	6 047,40 €
Mission permanents		456,66 €	559,45 €
Frais de réception AG		1 484,03 €	630,97 €
actions collectives		3 900,51 €	1 883,21 €
<b>Frais postaux, télécommunications</b>		<b>5 772,81 €</b>	<b>3 227,88 €</b>
affranchissements timbres		245,70 €	180,10 €
téléphone + ADSL		5 527,11 €	3 047,78 €
<b>Divers</b>		<b>4 073,20 €</b>	<b>4 155,65 €</b>
services bancaires CE		523,20 €	598,65 €
cotisation France Initiative + I. A.R.A.		3 450,00 €	3 427,00 €
autres cotisations		100,00 €	130,00 €
<b>Impôts et taxes</b>		<b>668,00 €</b>	<b>607,60 €</b>
cotisation formation continue		668,00 €	607,60 €
<b>Salaires et charges</b>		<b>163 937,47 €</b>	<b>153 941,84 €</b>
salaires bruts		122 132,22 €	114 351,07 €
charges sociales et mutuelle		41 368,45 €	39 134,77 €
cotisation médecine travail		436,80 €	456,00 €
<b>Dotations aux amortissements</b>		<b>1 929,70 €</b>	<b>1 791,95 €</b>
<b>Dotations aux provisions Région 2023</b>			<b>3 532,62 €</b>
<b>Dotations aux provisions Région 2022</b>		<b>3 071,84 €</b>	
<b>Dotations aux provisions FSE 2023</b>			<b>6 072,10 €</b>
<b>Dotations aux provisions FSE 2022</b>		<b>6 522,78 €</b>	
<b>Perte Région 2020-2021</b>			<b>2 210,08 €</b>
<b>charges sur exercice antérieur (perte FSE 2020-2021)</b>			<b>4 778,01 €</b>
<b>Charges sur exercice antérieur (perte FSE 2019)</b>		<b>- €</b>	<b>666,85 €</b>
<b>Autre charges exceptionnelles</b>			
Intérêts sur emprunt		22,40 €	12,67 €
Agios bancaires			34,03 €
Charges de gestion courante		33,83 €	6,46 €
Pertes sur cotisations non reçues		500,00 €	1 000,00 €
<b>TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT</b>		<b>219 282,07 €</b>	<b>210 958,52 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>- 16 328,29 €</b>	<b>685,53 €</b>



<b>RESULTAT SUR GESTION PRÊTS</b>		
produits financiers compte de prêts	395,78 €	5 213,10 €
Reprise sur provision	20 199,02 €	16 443,45 €
Rentrées sur créances amorties	- €	
Frais recouvrement PH	- €	
Services bancaires CA	- 419,50 €	- 462,25 €
créances irrécouvrables nettes	- 15 431,70 €	- 7 226,25 €
dotations aux provisions pour prêt	- 8 689,16 €	- 9 372,57 €
<b>RESULTAT SUR GESTION PRÊTS</b>	<b>- 3 945,56 €</b>	<b>4 595,48 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 20 273,85 €</b>	<b>5 281,01 €</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES</b>		
Contributions volontaires en natures		
VALORISATION DEPLACEMENT		-1 772,08
BENEVOLAT COMITES AGREMENT		-38 175,00
BENEVOLAT PARRAINAGES		-6 079,00
<b>TOTAL</b>		<b>-46 026,08</b>
Charges des contributions volontaires en natures		
BENEVOLAT COMITE D AGREMENT		38 175,00
BENEVOLAT PARRAINAGES		6 079,00
PRESTATIONS EN NATURE		1 772,08
<b>TOTAL</b>		<b>46 026,08</b>



# Annexe aux comptes annuels 2023

## Sommaire



### A Présentation

- A1 Objet de l'association
- A2 Fait caractéristiques de l'exercice
- A3 Règles et méthodes comptables
- A4 Perspectives et évènements postérieurs

### B Détail de certains postes de bilan

- B1 Etat des immobilisations
- B2 Etat des amortissements
- B3 Provisions inscrites au bilan
- B4 Actif circulant créances
- B5 Comptes régularisation actif
- B6 Etat des échéances et dettes
- B7 Comptes de régularisation Passif

### C Détail de compte de résultat

- C1 Valorisation du bénévolat
- C2 Résultat sur gestion du fonds de prêts
- C3 Produits de fonctionnement

### D Tableaux financiers

- D1 Evolution des fonds propres sur fonctionnement et sur prêts d'honneur
- D2 Analyse financière analytique
- D3 Evolution de la trésorerie du fonds de prêts d'honneur



### **A1 Objet de l'association**

Initiative Vallée de la Drôme Diois est une plateforme membre d'Initiative France et a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une TPE ou PME. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement des porteurs de projets, un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres moyens de soutien aux jeunes entrepreneurs.

### **A2 Faits caractéristiques de l'exercice :**

Didier CHALAS a mis fin à son mandat de président lors de l'assemblée générale du 25 mai 2023, Gérard VERGER alors secrétaire et Brigitte PIERRE ont également mis fin à leur participation au bureau. Les mandats du bureau ont été profondément renouvelés en 2023. Magalie GRANJON est la nouvelle présidente de l'association. Jeanne WARIN est décédée en septembre 2023, elle avait quitté son poste de présidente du comité cretois au mois de juillet. Juliette PECCARD a repris la présidence du comité cretois.

Philippe SMADJA a quitté l'association au 31 mars 2023, son départ a fait l'objet d'une rupture conventionnelle de contrat de travail. Son poste n'a pas pu être remplacé du fait des règles de cofinancement du FSE (40% des dépenses éligibles). Cette situation a engendré une nouvelle répartition des tâches entre les salariés. Les suivis post création sont concentrés sur les entrepreneurs ayant le plus besoin ou étant demandeurs. Les ateliers collectifs sont systématisés afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier d'un suivi et de repérer les besoins éventuels.

La participation de Bpifrance en prêt d'honneur complémentaire à celui d'Initiative Vallée de la Drôme Diois est passée d'un pour un à un pour deux. Cette situation engendre une sollicitation accrue du fonds de prêts de l'association.

Initiative Vallée de la Drôme Diois a perçu en 2023 le solde des subventions FSE 2020-2021 permettant une situation de trésorerie positive.

Enfin, l'association a élaboré un nouveau plan stratégique en 2023 qui fut validé en Conseil d'Administration en 2024.

Concernant la subvention FSE/REGION au titre de l'exercice 2023, la région Auvergne Rhône Alpes a émis un avis favorable le 5 février 2024. La convention de partenariat entre Initiative Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Régional devrait être signée courant mai 2024. Pour l'exercice 2023 l'association a comptabilisé une subvention de 60 720,99 € au titre du FSE et une subvention de 35 436,76 € au titre de la Région. Les conventions n'étant pas signées à ce jour, le risque sur ces subventions a été estimé à 10%, en conséquence de quoi une dotation aux provisions a été enregistré à hauteur de 9 604,72 €



### **A3 Règles et méthodes comptables :**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du règlement ANC 2018-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. A défaut de disposition spécifiques au règlement 2018-06, les dispositions du règlement ANC2014-03 relatif au plan comptable général s'applique.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptable
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, tout en respectant la norme comptable Initiative France en terme de distinction entre l'activité « prêt » et l'activité lié au « fonctionnement »

### **A4 Perspectives et événements postérieurs :**

- L'association Initiative Vallée de la Drôme Diois a repris ses animations collectives et organisera ses 26 ans en 2024.
- L'activité a connu une forte hausse au premier trimestre qui tend à se stabiliser à l'horizon de la période estivale.
- L'année 2024 sera celle de la mise en place du plan stratégique voté lors du conseil d'administration du 13 mars 2024

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31/12/2023, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. L'exposition de l'association est relativement faible. L'association reste vigilante pour s'adapter en fonction de l'évolution de la situation. Ces éléments ne remettent pas en cause la convention de la continuité d'exploitation.



**B Détail de certains postes de bilan**

**B1 Etat des immobilisations**

Immobilisations	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin exercice
Agencement	1 970,40€			1 970,40€
Matériel informatique	18 447,95€			18 447,95 €
Mobilier	5 282,05€			5 282,05€
Immobilisation financières (PH)	545 602,11€	345 400,00 €	271 731,52 €	619 270,59€
Autres immo fi	100,00€			100,00€
<b>TOTAL</b>	<b>571 405,51 €</b>	<b>345 400,00 €</b>	<b>271 731,52 €</b>	<b>645 070,99€</b>

**B2 Etat des amortissements**

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
<b>TOTAL</b>					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outil industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem amén div	755	197		952
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	20 189	1 595		21 784
	Emballages récupérables divers				
<b>TOTAL</b>		<b>20 944</b>	<b>1 792</b>		<b>22 736</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>20 944</b>	<b>1 792</b>		<b>22 736</b>

### B3 Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions	Début exercice	Augmentations (Dotations)	Diminution (Reprises)	Fin d'exercice
Provision subvention FSE	23 667	6 072	17 144	12 595
Provision subvention région	7 848	3 533	4 777	6 604
Provision sur prêt d'honneur	34 339	9 373	16 443	27 268
<b>TOTAL</b>	<b>65 854</b>	<b>18 977</b>	<b>38 364</b>	<b>46 468</b>



### B4 Actif circulant créances

#### ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
AC III IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	619 271		619 271
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov / dep. antér. <input type="text"/>			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	123	123	
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	168 841	168 841		
Charges constatées d'avance	63	63		
<b>TOTAUX</b>		<b>788 297</b>	<b>169 026</b>	<b>619 271</b>
Relevés	(1) Montant			
	(2) des			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			
	- Créances représentatives de titres prêtés			
	- Prêts accordés en cours d'exercice	351 957		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	278 289		
	Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)	278		

## B5 Comptes régularisation actif

### CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	63
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>



### PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	20 372
Disponibilités	4 552
<b>TOTAL</b>	<b>24 924</b>

## B6 Etat des échéances et dettes

### ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes   à 1 an max. à l'origine					
efbs de crédit (1)   à plus d' 1 an à l'origine		38 503	933		37 570
Emprunts & dettes financiers divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		5 800	5 800		
Personnel & comptes rattachés		2 768	2 768		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		12 367	12 367		
Etat & autres collectives publiques					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes & assimilés		660	660		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		310	310		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAUX</b>		<b>60 407</b>	<b>22 837</b>		<b>37 570</b>
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Montant divers emprunts, dettes associés				



## B7 Comptes de régularisation Passif

### CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 000
Dettes fiscales et sociales	3 726
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	18
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>7 744</b>



## C Détail de compte de résultat

### C1 Valorisation du bénévolat hors bilan

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Contributions volontaires en natures		
VALORISATION DEPLACEMENT		-1 772,08
BENEVOLAT COMITES AGREMENT		-38 175,00
BENEVOLAT PARRAINAGES		-6 079,00
<b>TOTAL</b>		<b>-46 026,08</b>
Charges des contributions volontaires en natures		
BENEVOLAT COMITE D AGREMENT		38 175,00
BENEVOLAT PARRAINAGES		6 079,00
PRESTATIONS EN NATURE		1 772,08
<b>TOTAL</b>		<b>46 026,08</b>

Les valorisations de déplacements sont les frais de déplacement abandonné que les bénévoles ont fait parvenir à l'association.

Le temps passé en comité d'agrément par les bénévoles et 763,5 heures sur la base des présences enregistrées dans le système d'information IP2, ce temps est valorisé à 50 € de l'heure soit 38 175 €

Le temps passé en parrainage est 12,58 heures sur la base des reporting effectués par les parrains et marraines et valorisé à 50 € de l'heure soit 6 079 €.

### **C2 Résultat sur gestion du fonds de prêts**



Les produits financiers sont de 5 213,10€

Douze dossiers ont fait l'objet d'une reprise de provision pour un montant de 16 443,45€

Les services bancaires liés au prélèvement sont de 462,25 €

Quatre dossiers ont fait l'objet de créances irrécouvrables pour un montant total de 7 226,25€

Huit dossiers ont fait l'objet d'une dotation aux provisions pour un montant total de 9 372,57€

**Aussi le résultat de gestion du fonds de prêts correspond à un bénéfice de 4 595,48 €.**

### C3 Produits de fonctionnement

#### Subventions et dons

Région Subvention de droit commun via la convention avec Initiative Auvergne-Rhône-Alpes	35 436,76 €
FSE	60 720,99 €
Département	25 000,00 €
Participation des collectivités locales Selon les termes des conventions de partenariat pour :	
Communauté de Communes du VAL de DROME	23 460,65 €
Communauté de Communes du DIOIS	9 060,00 €
Communauté de Communes du Crestois et du Pays de SAILLANS	12 199,50 €
Cotisations :	5 020,00 €
Cotisation Crédit Agricole	5 400,00 €
Cotisation Caisse d'Épargne	1 000,00 €
Cotisation Banque Populaire	3 000,00 €
Cotisation Crédit Mutuel	1 000,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>181 298,00€</b>



#### Prestations

Produits financiers sur le compte de fonctionnement	309,15 €
Prestation BPI France	4 500,00 €
Prestation Agricole	3 600,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>8 409,15 €</b>

#### Produits exceptionnels

Reprise de provision FSE 2020-2021	17 143,80 €
Reprise de provision Région 2020-2021	4 776,60 €
Différence de règlement	16,50 €
<b>Sous-total</b>	<b>21 936,90</b>
<b>Total général</b>	<b>211 644,05 €</b>

## D Tableaux financiers

### D1 Evolution des fonds propres de fonctionnement et de prêts d'honneur

Les fonds propres peuvent être dissociés en fonction des deux budgets : fonds de prêt d'honneur et fonctionnement.

Fonds propres Fonctionnement	Solde au 01/01/2023	Affectation résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde au 31/12/2023
Fonds fonctionnement propres	151 091,76	-16 328,29			134 763,47
Résultat de l'exercice N- 1 sur fonds fonctionnement	-16 328,29	16 328,29			0
Résultat de l'exercice en Instance d'affectation			685,53		685,53
Total	134 763,47		685,53		135 449

Fonds propres prêt d'honneur	Solde au 01/01/2023	Affectation résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde au 31/12/2023
---------------------------------	------------------------	-------------------------	--------------	-------------------------------	------------------------

Fonds de prêts d'honneur	1 622 860,98		10 200,00		1 633 060,98
Cumul des pertes sur fonds de prêt	-236 873,29	-3 945,56			-240 818,85
Résultat de l'exercice N-1 sur fonds de prêts	-3 945,56	3 945,56			0
Résultat de l'exercice en instance d'affectation			4 595,48		4 595,48
Total	1 382 042,13		14 795,48		1 396 837,61

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Fonds de roulement</b>					
Fonds propres	1 345 043	1 349 065	1 364 328	1 382 042	1 396 838
fonds de prêt	1 545 381	1 574 436	1 601 201	1 622 861	1 633 061
perte sur prêts	-200 338	-225 371	-236 873	-240 819	- 236 233
avance INOVIZI					
immob en cours	881 355	777 070	611 816	511 263	592 002
prêts d'honneur	922 004	825 541	657 665	545 602	619 271
prov pour prêts	40 649	48 471	45 849	34 339	27 268
<b>total</b>	<b>463 688</b>	<b>571 995</b>	<b>752 512</b>	<b>870 779</b>	<b>804 835</b>

<b>Besoin en fonds de roulement</b>					
actif circulant	0	4 950	3 750		0
subvention à recevoir	0	4 950	3 750		0
Passif circulant	0				
Fonds à reverser					
<b>total</b>	<b>0</b>	<b>4 950</b>	<b>3 750</b>		<b>0</b>



<b>Trésorerie</b>					
de fonds de prêts	463 688	567 045	748 762	870 779	804 835

## D2 Analyse financière analytique

<b>Fonds de prêts</b>			
<b>Fonds de roulement</b>			
		2022	2023
<b>capitaux propres</b>		<b>1 382 042,13 €</b>	<b>1 396 837,61 €</b>
	fonds de prêt	1 622 860,98 €	1 633 060,98 €
	perte sur fonds de prêts	-240 818,85 €	-236 223,37 €
<b>immob en cours</b>		<b>511 262,82 €</b>	<b>592 002,18 €</b>
	prêts d'honneur	545 602,11 €	619 270,59 €
	prov pour prêts	-34 339,29 €	-27 268,41 €
	<b>total</b>	<b>870 779,31 €</b>	<b>804 835,43 €</b>
<b>Besoin en fonds de roulement</b>			
<b>actif circulant</b>			
	subventions à recevoir	0,00 €	0,00 €
	produits financiers	0,00 €	0,00 €
<b>Passif circulant</b>			
	<b>total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Trésorerie de fonds de prêts</b>		<b>870 779,31 €</b>	<b>804 835,43 €</b>



<b>Fonctionnement</b>		
<b>Fonds de roulement</b>		
	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>capitaux permanents</b>	<b>166 278,49 €</b>	<b>154 648,34 €</b>
fonds associatif fonctionnement	134 763,47 €	135 449,00 €
provisions pour risque et charge	31 515,02 €	19 199,34 €
<b>immob en cours</b>	<b>4 856,02 €</b>	<b>3 064,07 €</b>
matériel	4 756,02 €	2 964,07 €
immobilisation financière	100,00 €	100,00 €
<b>total</b>	<b>161 422,47 €</b>	<b>151 584,27 €</b>
<b>Besoin en fonds de roulement</b>		
<b>Actif circulant</b>	<b>258 870,17 €</b>	<b>169 026,13 €</b>
CCA	198,18 €	62,64 €
produits à recevoir	258 671,99 €	168 963,49 €
<b>Passif circulant</b>	<b>59 122,51 €</b>	<b>60 406,69 €</b>
dettes	59 122,51 €	60 406,69 €
<b>total</b>	<b>199 747,66 €</b>	<b>108 619,44 €</b>
<b>Trésorerie de fonctionnement</b>	<b>-38 325,19 €</b>	<b>42 964,83 €</b>



D3 Evolution de la trésorerie du fonds de prêts d'honneur



## Evolution de la trésorerie

### Financement des prêts d'honneur en 2023

<b>solde fonds de prêts au 01/01/2023</b>	<b>870 779,31 €</b>
compte courant CA	481 569,50 €
compte associatif crédit agricole	198 291,72 €
Fonds croissance Banque populaire	171 241,23 €
sur Caisse d'Epargne	19 676,86 €
<b><u>Nouvelles subventions et dons</u></b>	
Région Auvergne-Rhone-Alpes	
Caisse des Dépôts - Banque des territoires	
Dons entreprises et particuliers encaissés	- €
Dons banques	
Caisse d'Epargne	7 500,00 €
Crédit Mutuel	2 700,00 €
Banque populaire	- €
Crédit agricole	- €
<b>TOTAL</b>	<b>10 200,00 €</b>
Remboursement prêts hors BPI	261 710,77 €
Mise en jeu garantie BPI FRANCE (part IVDD)	8 970,75 €
Remboursement huissier	1 050,00 €
produits financiers	5 213,10 €
Remboursement de frais d'impayés	
Subventions à recevoir de 2021	
<b>total nouveaux encaissements</b>	<b>287 144,62 €</b>
	- €
décaissement prêts 2022 en 2023	42 000,00 €
Frais financiers	462,25 €
Frais recouvrement PH	- €
Nouveaux prêts accordés et décaissés en 2023	303 400,00 €
Pertes sur fonds de prêt	7 226,25 €
<b>total décaissements</b>	<b>353 088,50 €</b>
<b>solde fonds de prêt au 31/12/2023</b>	<b>804 835,43 €</b>
compte courant CA	395 386,12 €
CAT CA	201 102,74 €
CAT BP	101 749,39 €
Fonds croissance Banque populaire	83 902,57 €
Caisse d'Epargne csl	20 526,12 €
sur Caisse d'Epargne	2 168,49 €
	<b>804 835,43 €</b>



**EUREX CRMD**

Société d'Expertise Comptable  
inscrite au tableau de l'Ordre  
Région Auvergne Rhône-Alpes

Société de Commissaires aux  
Comptes inscrite sur la liste  
nationale des commissaires  
aux comptes, rattachée à la  
CRCC Dauphiné-Savoie

**INITIATIVE VALLEE DE LA DRÔME DIOIS**

**8 rue de la Gare**

**26400 AOUSTE-SUR-SYE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L' EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

---

**EUREX CRMD**

Société par actions simplifiée au capital de 500.000,00 Euros – Siret n° 317 000 073 00054 RCS Romans – Code Naf 6920 Z

TVA FR09317000073 – IBAN : FR76 1390 6001 1983 4579 6800 043 – BIC : AGRIFRPP839

Siège Social : 34 Rue du Dr Abel - CS 50220 - 26002 Valence Cedex – Tél : 04 75 41 82 00 – E-mail : valence@eurex.fr – www.eurex.fr

Bureau secondaire :

4 Rue Louis Le Cardonnell – 26100 Romans sur Isère – Tél : 04 75 71 02 40 – E-mail : romans@eurex.fr

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'Approbation des Comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

A l'assemblée générale de l'association,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Valence, le 7 mai 2024

**Pour EUREX CRMD**



**David DER BAGHDASSARIAN  
Commissaire aux comptes**